

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2274

Edition du  
24 février 2020

DANS CE NUMÉRO

---

**Objectifs environnementaux pour l'agriculture: ça bouge, mais les incohérences restent** (René Longet)

Une analyse critique de la Politique agricole 2022

**5G: la Suisse entre enthousiasme stratégique, craintes diffuses et problèmes réels** (Jean-Daniel Delley)

La cinquième génération de la téléphonie mobile et ses promesses d'hyperconnectivité à l'internet

**La confiance numérique, cette grande inconnue** (Johan Rochel)

Comment entreprises et pouvoirs publics aident à apprivoiser la révolution technologique

**Deux recueils romands de courts récits** (Pierre Jeanneret)

Editions de l'Aire, Vevey: Catherine Dubuis, «Cristaux de songes», 2019, 126 pages;

Alphonse Layaz, «Du quartier des tanneurs à la rue des parfumeurs», 2020, 156 pages

# Objectifs environnementaux pour l'agriculture: ça bouge, mais les incohérences restent

Une analyse critique de la Politique agricole 2022

René Longet - 23 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36120>

L'an dernier, le Parlement a obstinément refusé d'opposer un contre-projet aux deux initiatives anti-pesticides en légalisant les objectifs du [plan phytosanitaire](#) fédéral de septembre 2017. Aujourd'hui une inflexion semble s'amorcer.

Le président de l'Union suisse des paysans souhaite désormais [collaborer](#) avec les Verts, grands gagnants des dernières élections. Une [commission](#) du Conseil des Etats vient d'adopter à l'unanimité un avant-projet donnant force de loi à la réduction de 50% des risques des produits phytosanitaires d'ici 2027. Et une bonne partie du [Message](#) sur la Politique agricole 2022 (dite PA22+) est consacrée à l'amélioration du bilan environnemental de l'agriculture.

Après plus de 20 ans de prestations écologiques requises (PER) dans le cadre des paiements directs, le constat du Conseil fédéral est sans appel: *«Bien que la participation aux programmes d'encouragement soit en constante progression, le recul de la biodiversité n'a jusqu'à présent pas pu être enrayeré»* (p. 102). Des quantités excessives d'ammoniac, *«composé azoté gazeux et réactif, qui provient à 90% de l'agriculture»*, sont constatées

*«dans presque 90% des sites forestiers, dans pratiquement tous les hauts-marais, dans les trois quarts des bas-marais et dans un tiers des prairies sèches et pâturages secs riches en espèces»* (p. 30). Enfin, *«du fait de l'azote et du phosphore utilisés par l'agriculture, peu de progrès ont été accomplis depuis le tournant du millénaire»* (p. 24).

## Des objectifs fixés mais quels moyens pour y parvenir?

En réaction à cette situation, dont il ne cherche par ailleurs nullement à approfondir les causes, le gouvernement entend renforcer les objectifs environnementaux assignés à l'agriculture. *«L'accent est mis sur les risques environnementaux liés aux éléments nutritifs que sont l'azote et le phosphore ainsi qu'aux gaz à effet de serre, aux produits phytosanitaires et aux antibiotiques»* (p. 62). Il s'agit de *«diminuer les pertes d'azote et de phosphore d'au moins 10% d'ici à 2025 et de 20% d'ici à 2030 par rapport à la valeur moyenne de la période de 2014 à 2016»* (p. 66), formulation qui devrait être reprise dans la loi sur l'agriculture. *«Il s'agit en outre de réduire la dépendance de la production agricole vis-à-vis de*

*matières premières non renouvelables comme les énergies fossiles et le phosphore»* (p. 36).

D'emblée on s'interroge: ces objectifs sont-ils adéquats, suffisants? Les moyens proposés dans la PA22+ permettront-ils de les atteindre? D'autant plus que le Conseil fédéral a écarté l'outil majeur que sont les taxes d'incitation. Dommage, car elles allient efficacité éprouvée, comme dans le cas des [composés organiques volatils](#), et réduction de la bureaucratie et des contrôles, demande récurrente et compréhensible du monde agricole.

## Pour une politique de la qualité

En réalité, tant que la politique agricole n'aura pas rompu avec la logique productiviste, il sera difficile d'atteindre les objectifs environnementaux fixés. C'est sans doute bien pour cela que les objectifs précédents n'ont pas été respectés.

La politique agricole devrait former un tout, reliant autour d'un nouveau contrat entre producteurs et consommateurs les qualités environnementales, celles des produits, les critères de typicité locale, de diversité génétique et gustative, ainsi que des modes de production

proches de la nature. Contrat qui a pour clé le paiement du juste prix par le consommateur, aspect d'autant plus important qu'en 20 ans, la part subventionnée du revenu paysan a reculé de 70% à 55%.

Tout en concédant qu'«une exploitation agricole trop intensive entraîne par exemple la disparition d'espèces et d'écosystèmes» (p. 62), le *Message* n'évoque qu'en passant le rôle de fidélisation du public joué par les appellations et indications d'origine. Il occulte complètement l'aspect de la diversité des saveurs et des sortes. Il réussit le tour de force de ne quasiment pas faire mention de la [culture biologique](#), pourtant de plus en plus prisée par les consommateurs et excellent débouché pour les producteurs - tout en répondant par nature aux exigences environnementales.

L'orientation sur la qualité est également la seule façon de concilier deux objectifs majeurs poursuivis par le Conseil fédéral: la réduction de la pression environnementale et la focalisation accrue sur le marché et sur l'esprit

entrepreneurial demandé à la profession.

### **Des importations oui, mais lesquelles?**

Le *Message* rappelle que le taux d'auto-provisionnement moyen net demeure légèrement supérieur à 50%. Ce taux pourrait augmenter en fonction de nouvelles habitudes alimentaires. Par exemple en réduisant la production animale et, du coup, l'importation massive de tourteau de soja brésilien pour nos vaches et d'autres intrants. Et en développant la culture de légumineuses destinées à l'alimentation humaine: bon pour l'environnement, mais aussi pour notre santé!

Néanmoins, une bonne part d'importations restera nécessaire. Concernant les accords de libre-échange, dont l'emblématique traité Mercosur, le Conseil fédéral souligne qu'«il ne sera guère possible d'étendre les accords commerciaux existants et d'en conclure de nouveaux, qui sont d'une importance cruciale pour notre économie, si la Suisse ne fait pas de concessions dans le domaine agricole» (p. 55). L'agriculture servirait ainsi à

nouveau de monnaie d'échange pour les attentes de l'industrie d'exportation, et les consommateurs seraient davantage encore confrontés aux offres faussement bon marché de viande du Brésil ou de vin d'Argentine.

Pas un mot sur la disposition constitutionnelle 104A lettre d) plébiscitée en septembre 2017: «En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour [...] des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire». Il serait pourtant hautement intéressant de savoir comment le Conseil fédéral entend s'y prendre pour mettre en œuvre cette dimension particulièrement importante.

De bonnes intentions, passablement d'incohérences, peu de garanties que les prestations écologiques de nouvelle génération puissent mieux atteindre leurs objectifs que les précédentes - et du pain sur la planche pour le Parlement et les milieux professionnels.

# 5G: la Suisse entre enthousiasme stratégique, craintes diffuses et problèmes réels

La cinquième génération de la téléphonie mobile et ses promesses d'hyperconnectivité à l'internet

Jean-Daniel Delley - 21 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36117>

La Suisse, une fois n'est pas coutume, a pris la tête du peloton. En février 2019, la Commission fédérale de la communication (Ofcom) attribue une licence 5G – la cinquième génération de la téléphonie mobile – aux trois principaux opérateurs helvétiques, Swisscom, Sunrise et Salt. A cette occasion, la Confédération encaisse 380 millions de francs auprès de ces trois opérateurs, qui annoncent une couverture de 90% du territoire pour la fin de l'année 2020.

La 5G nous promet un avenir numérique radieux qui démultipliera la vitesse d'accès à l'internet et le volume des données transmises. Grâce à ce nouveau standard, nous entrerons dans l'ère de l'hyperconnectivité qui permettra aussi bien l'essor de la voiture autonome, des objets connectés – mon frigo m'indique l'état des stocks alimentaires – de la ville intelligente et de l'industrie automatisée. Un [marché d'avenir](#) qui ne peut que séduire les investisseurs.

Un an plus tard, il faut déchanter. Les oppositions se multiplient, qui craignent pour la santé publique. Des cantons – Vaud Genève, Jura – évoquent un moratoire qu'ils n'ont pas [la compétence](#) de décréter,

comme le leur rappellent l'Office fédéral de l'environnement et l'Ofcom. Les experts mandatés par la Confédération pour étudier le développement de la 5G et ses effets rendent [leur rapport](#) en novembre 2019, soit huit mois après l'attribution des licences, sans parvenir à un accord sur les conclusions.

Mais c'est la réglementation qui constitue le frein principal au développement de la 5G. En effet, les normes en vigueur ne permettent pas le déploiement des pleines capacités du nouveau standard. C'est pourquoi les opérateurs demandent avec insistance une augmentation des valeurs limites de rayonnement. Dans cette attente, ils sont condamnés à adapter le logiciel de leurs antennes, ce qui ne nécessite pas de nouvelles autorisations. Résultat: une pseudo-5G qui ne représente qu'une modeste amélioration de la 4G et non la révolution promise. Donc, lorsque Swisscom annonce une 5G couvrant 90% du territoire, il s'agit d'une tromperie sur la marchandise.

Or la Confédération temporise. Les directives attendues par les cantons sur la mesure des valeurs d'émission ne sont toujours pas élaborées. Pire, l'Office pour la protection de

l'environnement a fait savoir aux cantons que la publication de ces directives était à nouveau reportée, cette fois «[pour une durée indéterminée](#)».

Même [Le Monde](#) se fait l'écho des hésitations suisses. Que se passe-t-il? Après la précipitation qui a présidé à l'ouverture d'un marché considéré comme un enjeu stratégique, Berne a-t-elle soudain pris conscience des multiples problèmes posés par la 5G? Car problèmes il y a, et cette pause devrait être l'occasion d'ouvrir un débat que l'enthousiasme initial a largement ignoré.

Un problème de société tout d'abord. Les études sont maintenant suffisamment nombreuses et accablantes sur l'impact négatif de l'omniprésence des écrans, notamment sur les jeunes, pour craindre l'émergence d'une génération de [«crétins digitaux](#)».

Un [problème énergétique et environnemental](#) ensuite: la 5G va multiplier l'usage de la téléphonie mobile et le cycle continu de renouvellement des appareils et standards représente une prime à l'obsolescence des produits, en contradiction avec les exigences d'une économie

durable.

La cybersécurité enfin: l'interconnexion généralisée implique une décentralisation de l'infrastructure et donc une multiplication des points d'entrée, qui représentent autant d'occasions de pirater les données et de perturber les

réseaux. Par ailleurs les trois opérateurs helvétiques se fournissent en matériel de réseau auprès du géant [Huawei](#), dont on sait la dépendance à l'égard du régime chinois. Pour l'heure, la Suisse laisse reposer le souci sécuritaire sur les épaules des opérateurs.

Suffisamment de questions qui justifient d'examiner avec attention les effets potentiels de cette «révolution» de la communication. Et suffisamment de pannes à répétition sur le réseau de Swisscom pour inciter ce dernier à revoir ses priorités.

## La confiance numérique, cette grande inconnue

Comment entreprises et pouvoirs publics aident à apprivoiser la révolution technologique

Johan Rochel - 20 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36109>

Difficile de faire un geste dans le monde numérique sans croiser un appel à la «*confiance*». Les entreprises du numérique déploient des trésors de rhétorique pour se présenter comme dignes de confiance. Dans cet exercice, il n'est pas toujours facile de dépasser le slogan, tant la confiance ressemble à un mot-valise capable de mettre tout le monde d'accord. Mais en grattant un peu, cette valise apparaît bien légère.

Pour repartir sur de bonnes bases, posons de front la question que personne n'aborde vraiment: qu'est-ce que la confiance? Dans le contexte de nos relations interpersonnelles, la confiance est une relation orientée vers le futur. Elle repose sur une prédiction. En faisant confiance à une personne, je projette un futur possible où cette personne réalise ce que j'attends d'elle.

Mais cette confiance va plus loin que la simple fiabilité, elle présuppose une forme de réciprocité positive. Elle implique également une forme de prise de risque. Faire confiance, c'est s'exposer. Cette confiance se construit au fil du temps, elle suppose une série d'interactions positives pour se développer. Ces interactions reposent sur des valeurs communes, qu'elles contribuent à renforcer en retour.

Comment appliquer cette définition de la confiance au monde du numérique? Comme l'a expliqué l'anthropologue [Scarlett Eisenhauer](#) dans un court papier publié par le laboratoire ethix, cette confiance se décline à travers plusieurs mécanismes pertinents pour le numérique. J'en mets brièvement trois en évidence dans le monde de l'entreprise, avec l'objectif de faire apparaître leur

fonctionnement.

### Personnaliser, humaniser, rapprocher

Premièrement, plusieurs mécanismes tentent de recréer une relation interpersonnelle. En personnalisant la relation entre les utilisateurs et la technologie, une entreprise tente de créer une relation de personne à personne. Ce n'est plus seulement moi qui utilise Facebook, c'est une relation directe avec son fondateur, Mark Zuckerberg (que je peux d'ailleurs avoir comme «*ami*»). La relation de confiance avec une technologie se trouve ainsi médiatisée par le recours à une figure de porte-parole. Si ce porte-parole faillit pour des raisons privées, c'est toute la marque, ou même l'ensemble d'une technologie qui vacille. Avec les déboires du fondateur d'Uber, c'est toute l'«*ubérisation*» qui est remise

en question.

Une variante consiste à tenter d'humaniser la technologie afin de créer l'illusion d'une relation interpersonnelle. Les outils d'assistance - les fameux *chatbots* et autres Alexa d'Amazon - font croire à l'existence d'une relation entre une personne et les utilisateurs. Cette humanisation tente de créer des bases artificielles pour la confiance.

Autre variation sur un même thème: la tentative d'abolir la distance entre la technologie et l'utilisateur. La technologie numérique devient l'utilisateur, et la question de la confiance devient la fiabilité de son propre corps. C'est bien sûr le cas pour toutes les technologies d'amélioration humaine (du *pacemaker* à l'exosquelette), mais également pour une certaine rhétorique autour du smartphone, véritable prolongement de nos corps.

## Valeurs communes

Le deuxième type de mécanismes pour créer de la confiance adopte une autre stratégie. Il mise sur une base commune de valeurs pour créer un sentiment de vision commune. C'est l'idée de futur commun qui est au cœur de cette approche. L'entreprise formule les valeurs qu'elle veut réaliser et l'utilisateur peut les comparer à ses propres valeurs. La congruence entre ces deux ordres de valeurs laisse présager d'une coopération plus efficace et, du

point de vue de l'utilisateur, plus légitime.

Ces mécanismes sont centraux pour la question de la confiance en matière de durabilité. Les entreprises invitent l'utilisateur à se projeter dans un univers où il se reconnaît. Les projets de Fintech, par exemple la néobanque Revolut, utilisent ce genre d'approche en soulignant la différence entre un «*vieux*» et un «*nouveau*» monde et en invitant les utilisateurs à rejoindre de nouveaux horizons.

## Conditions-cadres

Ces mécanismes de valeurs sont liés au troisième type d'approches misant sur les conditions-cadres de la confiance. Etre en accord avec des valeurs représente une première étape, mais pouvoir vérifier que ces valeurs sont mises en œuvre au quotidien va renforcer la relation de confiance. Pouvoir prédire l'avenir nécessite des informations transparentes. Cette transparence ne résume pas la confiance, mais elle va représenter un terreau fertile pour son développement.

Cette transparence peut être choisie, mais elle peut également être imposée par les autorités publiques. Dans ce cas, elle fait partie d'un ensemble de règles minimales que tous les acteurs économiques doivent respecter. Cette dimension publique rappelle que la question de la confiance est profondément politique.

Au sens large, l'Etat (le cadre juridique, l'administration, les mécanismes de contrôle) joue le rôle de tiers de confiance - à tout le moins s'il fonctionne de manière efficace et légitime. Même sans entretenir de relations interpersonnelles avec une entreprise, l'utilisateur va alors faire confiance à la régulation et, grâce à son intermédiaire, à tous ceux qui la respectent. Le même mécanisme est à l'œuvre pour les institutions non publiques jouissant d'une forte réputation dans un certain domaine.

C'est sur ce dernier point que le domaine du numérique se distingue des autres domaines où la confiance est une valeur-clé (par ex.: alimentaire, mobilité, médical, loisirs). Les services numériques sont encore très peu régulés. Le cadre juridique, encore très national, peine à prendre la mesure de ces services transnationaux.

Le contexte de tensions commerciales et géopolitiques autour des enjeux du numérique, à l'exemple des développements de l'intelligence artificielle, ne fait que renforcer la difficulté à créer cet effet de tiers de confiance. Et pourtant, c'est à l'aune de cette vision de la confiance qu'il faut regarder les développements en matière de protection des données (RGPD en Europe) ou en matière d'intelligence artificielle «*digne de confiance*» ([Commission européenne](#)). La situation est encore profondément

insatisfaisante, mais les tentatives de créer un cadre

juridique transparent, fiable et légitime participent pleinement

d'une politique de confiance dans le numérique.

## Deux recueils romands de courts récits

Editions de l'Aire, Vevey: Catherine Dubuis, «Cristaux de songes», 2019, 126 pages; Alphonse Layaz, «Du quartier des tanneurs à la rue des parfumeurs», 2020, 156 pages

Pierre Jeanneret - 19 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36103>

Toujours très actives, les Editions de L'Aire ont publié, entre autres, deux recueils de textes brefs qui relèvent à la fois de la chronique, de la nouvelle, voire du conte. Si ces textes ne bouleversent ni ne renouvellent fondamentalement le paysage littéraire de la Suisse romande, ils témoignent de sensibilité et sont d'une lecture plaisante.

Catherine Dubuis a écrit de nombreux ouvrages sur la littérature romande, en s'attachant particulièrement aux auteurEs. On lui doit notamment une biographie de l'artiste Marguerite Burnat-Provins, *Les Forges du Paradis*. Maître d'enseignement à l'Université de Lausanne jusqu'en 2000, elle a collaboré à la revue *Ecriture*. Elle est [bien connue](#) des lectrices et lecteurs de DP.

Dans son récent recueil, *Cristaux de songes*, elle nous propose une série de petites histoires apparemment banales, comme l'est souvent la vie. Ce sont des épisodes de l'enfance, des amours adolescentes déçues, des séparations douloureuses. Tout

cela est dit en mineur, sans pathos. Il s'en dégage souvent une amertume et une tristesse énoncées sans apprêt, au moyen d'une écriture simple mais musicale. L'érotisme n'en est point absent, ainsi dans les textes intitulés *La Peau* et *La Tétée*, ce dernier dédié à la peintre allemande Paula Modersohn-Becker, qui a si bien exprimé dans ses toiles la féminité et la maternité.

Le thème de l'âge est aussi présent dans le recueil, avec ce qu'il induit de dépendance physique ou de perte du désir. On sera touché par ces moments de vie où se conjuguent tendresse et lucidité face aux ratages de l'existence.

Alphonse Layaz est né en 1940 dans le canton de Fribourg. Il s'est fait connaître comme journaliste (en réalisant notamment de longues interviews), producteur sur Espace 2, auteur de pièces radiophoniques, de recueils de nouvelles et de poésie. Egaleme nt artiste peintre, il a été présent dans plusieurs expositions. C'est lui, d'ailleurs, qui a réalisé la

couverture du livre intitulé [Du quartier des tanneurs à la rue des parfumeurs](#).

Le contenu de l'ouvrage pourra certes surprendre par son caractère un peu hétéroclite, tant par le choix des sujets que par les formes littéraires adoptées. Mais finalement, ce côté kaléidoscopique fait en partie le charme du recueil.

On y trouvera en effet des textes inspirés par ses reportages au Moyen-Orient, ainsi que le suggère le titre, des «*portraits*» de villes et autres lieux, comme Rome ou Châteauneuf-en-Auxois, dont il a bien su saisir l'âme. Dans la partie à laquelle il a donné le sous-titre de *Croyances et superstitions*, l'auteur élevé dans la tradition catholique se livre à un plaidoyer de laïc contre tous les fanatismes religieux. Le texte émouvant *Le Champ des Esserts* exprime le désespoir de la paysannerie, qui peut mener au suicide. Dans *Wagon de troisième classe*, il rappelle à celles et ceux de sa génération les souvenirs d'une autre époque, où les bancs des trains étaient encore en bois, et où les

dactylos tapaient encore à la machine. On se souviendra à ce propos du bruit de cliquetis obsédant qui régnait dans les bureaux décrits par Alice Rivaz!

Le texte sans doute le plus personnel et le plus touchant est le récit de l'adoption de Cezarina à Bucarest en 1991, dans des circonstances qui auraient pu être dramatiques. Ce qui constitue finalement le dénominateur commun de ces

textes très différents les uns des autres, c'est la compréhension et la compassion dont témoigne Alphonse Layaz envers les humbles, les victimes de la vie et de la société, les marginaux.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Objectifs environnementaux pour l'agriculture: ça bouge, mais les incohérences restent**

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/aktionsplan-pflanzenschutzmittel.html>

<https://www.bluewin.ch/fr/infos/suisse/les-paysans-proposent-une-alliance-aux-verts-355368.html>

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-wak-s-2020-02-10.aspx>

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/ap22plus.html>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/info-specialistes/mesures-de-protection-de-l-air/taxe-d-incitation-sur-les-cov.html>

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/markt/marktbeobachtung/bio.html>

### **5G: la Suisse entre enthousiasme stratégique, craintes diffuses et problèmes réels**

<https://lead.les-investisseurs.com/5g-investir-haut-potentiel/>

<https://www.rts.ch/play/radio/la-matinale/audio/linstallation-dantennes-5g-est-de-competence-federale-quoi-des-moratoires-cantonaux?id=10396309>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/rapport-groupe-de-travail-telephonie-mobile-et-rayonnement.html#-565731113>

<https://www.nzz.ch/schweiz/der-bund-verzoegert-die-umfassende-nutzung-von-5g-in-der-schweiz-ld.1539205>

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/17/telephonie-mobile-la-suisse-freine-le-deploiement-de-la-5g\\_6029815\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/17/telephonie-mobile-la-suisse-freine-le-deploiement-de-la-5g_6029815_3234.html)

<https://www.babelio.com/livres/Desmurget-La-fabrique-du-cretin-digital/1167636>

<https://jancovici.com/publications-et-co/articles-de-presse/faut-il-faire-la-5g/>

<https://www.nzz.ch/meinung/prekaeres-5g-netz-huawei-ist-nur-das-offensichtlichste-risiko-ld.1539573>

### **La confiance numérique, cette grande inconnue**

<https://ethix.ch/en/node/49>

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_273](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_273)

### **Deux recueils romands de courts récits**

<https://www.domainepublic.ch/articles/author/catherine-dubuis>

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=2108>

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=2125>